

**COMPTE RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 août 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt-sept août à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Périgny, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au Centre Municipal d'Animation, sous la présidence de Madame Marie LIGONNIERE, Maire.

Étaient présents,

Madame Marie LIGONNIERE, Monsieur Patrick ORGERON, Madame Carole MIQUEL, Monsieur Jean-Jacques SAGOT, Madame Françoise MENES, Monsieur Philippe TARRADE, Madame Sidonie LASSANDRE, Monsieur Pierre GALERNEAU, Madame Violaine CHARIL, Monsieur Olivier ATTANE, Monsieur Frédéric SERVAIS, Madame Corinne NICOLET, Monsieur Christian PREVOST, Madame Dominique BRIENS, Madame Sylvie GLUARD, Monsieur Christophe CHEVRIER, Monsieur Patrick EVENNOU, Madame Fabienne DE BEUVRON, Madame Carole ROCHAIS, Monsieur Franck MADIER, Madame Marion SINEUX, Monsieur Sébastien BEROT, Madame Nadine JUHEL, Monsieur Vincent TALLE, Monsieur Hugues PERU, Madame Emilienne CHENIN.

Étaient absents,

Monsieur Cédric LAFAGE (Pouvoir à Monsieur Patrick ORGERON), Madame Marie-France CHABAUD (Pouvoir à Monsieur Pierre GALERNEAU), Monsieur Patrice BERNIER (Pouvoir à Monsieur Sébastien BEROT).

Madame Marion SINEUX a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation	20 août 2020
Membres en exercice	29
Membres présents	26
Procurations	03

\*\*\*

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 10 JUILLET 2020.**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 Juillet 2020 a été adopté à l'unanimité.

\*\*\*

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 15 JUILLET 2020.**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 Juillet 2020 a été adopté à l'unanimité.

\*\*\*

**DEL-2020\_62 Election des délégués de la commune au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social**

Le Conseil Municipal désigne les huit délégués au Conseil d'Administration du CCAS :

Monsieur Philippe TARRADE, Madame Dominique BRIENS, Monsieur Christian PREVOST, Monsieur Christophe CHEVRIER, Madame Carole ROCHAIS, Madame Violaine CHARIL, Madame Fabienne DE BEUVRON, Monsieur Hugues PERU.

**Vote : à l'unanimité**

\*\*\*

## **DEL-2020\_63 Création et composition des commissions municipales**

Le Conseil Municipal décide la création et la composition des commissions municipales suivantes :

**1<sup>ère</sup> commission : Ecologie responsable, citoyenneté active et communication**

ATTANE Olivier, LASSANDRE Sidonie, CHABAUD Marie-France, SINEUX Marion, JUHEL Nadine.

**2<sup>ème</sup> commission : Petite enfance, enfance, éducation, jeunesse**

MIQUEL Carole, CHARIL Violaine, LASSANDRE Sidonie, MADIER Franck, CHENIN Emilienne.

**3<sup>ème</sup> commission : Culture, sport, animation et vie associative**

MENES Françoise, MIQUEL Carole, CHABAUD Marie-France, NICOLET Corinne, CHENIN Emilienne.

**4<sup>ème</sup> commission : Urbanisme durable, mobilité douce**

SAGOT Jean-Jacques, ORGERON Patrick, EVENNOU Patrick, PREVOST Christian, TALLE Vincent.

**5<sup>ème</sup> commission : Prévention et sécurité de proximité**

LAFAGE Cédric, CHARIL Violaine, BRIENS Dominique, EVENNOU Patrick, BERNIER Patrice.

**6<sup>ème</sup> commission : Activités économiques**

GALERNEAU Pierre, ATTANE Olivier, DE BEUVRON Fabienne, SINEUX Marion, BEROT Sébastien.

**7<sup>ème</sup> commission : Finances**

SERVAIS Frédéric, GALERNEAU Pierre, PREVOST Christian, MADIER Franck, BERNIER Patrice.

**8<sup>ème</sup> commission : Organisation des espaces et du développement harmonieux des territoires, le patrimoine communal et la gestion de la voirie**

ORGERON Patrick, SAGOT Jean-Jacques, GLUARD Sylvie, CHEVRIER Christophe, JUHEL Nadine.

**Vote : à l'unanimité**

## DEL-2020\_64 Commission Communale des Impôts Directs : liste de présentation

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière à ce que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

Le Conseil Municipal propose une liste de 32 noms, à savoir 16 titulaires et 16 suppléants, contribuables imposés dans la commune.

N°	Titulaire ou Suppléant	NOM	Prénom
1	T	<b>MIQUEL</b>	<b>Carole</b>
2	T	PIGNOUX	Bernard
3	T	NEDELEC	Marc
4	T	BRIENS	Jean-Marie
5	T	<b>SAGOT</b>	<b>Jean-Jacques</b>
6	T	BUFFETEAU	Christian
7	T	PLOQUIN	Daniel
8	T	SUIRE	Maurice
9	T	<b>CHEVRIER</b>	<b>Christophe</b>
10	T	POURRIAS	Josselyne
11	S	<b>SERVAIS</b>	<b>Frédéric</b>
12	T	GOMARD	Jean-Claude
13	T	BLANCHARD	Didier
14	T	<b>TALLE</b>	<b>Vincent</b>
15	T	<b>PERU</b>	<b>Hugues</b>
16	T	BEAUMONT	Serge
17	S	<b>CORDON</b>	<b>Jean Claude</b>
18	S	<b>FAVIER</b>	<b>Régine</b>
19	S	<b>MENES</b>	<b>Françoise</b>
20	S	<b>METIVIER</b>	<b>Jean-Pierre</b>
21	S	<b>AUDOUIN</b>	<b>Francis</b>
22	S	<b>BOULETREAU</b>	<b>Eric</b>
23	T	<b>MANIFET</b>	<b>Bernard</b>
24	S	<b>DAMOUR</b>	<b>Catherine</b>
25	S	BONNAUD	Jean-Pierre
26	S	JOSENCY	Patrick
27	S	<b>GALERNEAU</b>	<b>Pierre</b>
28	S	PREVOST	Christian
29	S	BOILARD	Claude
30	S	HUBAULT	Martine
31	S	<b>FOULADOUX</b>	<b>Jacques</b>
32	S	<b>CHABAUD</b>	<b>Marie-France</b>

**Vote : à l'unanimité**

\*\*\*

## **DEL-2020\_65 Délégué à la commission d'accessibilité de la Communauté d'Agglomération**

Le Conseil Municipal désigne Madame Françoise MENES, titulaire, et Monsieur Patrick ORGERON suppléant, à la commission intercommunale sur l'accessibilité de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

**Vote : à l'unanimité**

\*\*\*

## **DEL-2020\_66 Exonération du paiement des redevances dues pour l'utilisation ou l'occupation du domaine public (droits de terrasses, installation de structures et mobilier d'appel à la vente, droits de place des marchés)**

Le Conseil Municipal décide d'exonérer les établissements disposant d'une autorisation d'occupation du domaine public du paiement des redevances dues pour l'occupation du domaine public (droit de terrasse) du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Le Conseil Municipal décide d'exonérer les commerces non sédentaires abonnés et non abonnés au marché hebdomadaire du paiement des droits de place dus pour l'occupation du domaine public du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 30 juin 2020, soit un trimestre.

**Vote : à l'unanimité**

\*\*\*

## **DEL-2020\_67 Groupement de commandes-Signalisation routière**

Le Conseil Municipal autorise la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront les collectivités locales suivantes : Angoulins, Châtelailon Plage, Dompierre sur Mer, La Jarne, La Jarrie, Lagord, l'Houmeau, Nieul sur Mer, Puilboreau, Saint Rogatien et Saint Xandre.

**Vote : à l'unanimité**

\*\*\*

## **DEL-2020\_68 Attribution d'une subvention d'investissement à l'association Cirqu'Intérieur**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention d'investissement de 10 000,00 euros (dix mille euros) à l'association Cirqu' Intérieur.

**Vote : à l'unanimité**

\*\*\*

## **DEL-2020\_69 Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association PERIGNY SOLIDARITÉS**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 500,00 euros (cinq-cents euros) à l'association PERIGNY SOLIDARITÉS.

**Vote : à l'unanimité**

## **DEL-2020\_70 Modification du tableau des effectifs**

Le Conseil Municipal, décide la création des postes budgétaires suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet au 1<sup>er</sup> octobre 2020 (secrétariat général) ;
- 1 poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, sur la base de l'article 38, au 1<sup>er</sup> octobre 2020 (services à la population) ;
- 1 poste d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (service des écoles) ;
- 1 poste d'ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (service des écoles).

Le Conseil Municipal, décide la suppression des postes budgétaires suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, au 1<sup>er</sup> octobre 2020 (secrétariat général)
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet, au 1<sup>er</sup> octobre 2020 (services à la population)

Le Conseil Municipal, approuve le tableau des effectifs du personnel communal.

**Vote : 28 voix POUR, 1 conseiller municipal n'a pas pris part au vote.**

\*\*\*

*Vu pour être affiché le jeudi 3 septembre 2020, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.  
A Périgny, le 3 septembre 2020*